



## TARIFS DE LA "ZONE À TRAFFIC LIMITÉ" POUR LES AUTOBUS TOURISTIQUES TERRITOIRE COMMUNAL DE

### CAVALLINO-TREPORTI

**Du 01 au 21 Février 2010**

1	<b>Autobus touristique ordinaire</b>	<b>€ 150,00</b>
2	<b>Autobus touristique en direction des structures d'accueil du territoire communal</b>	<b>€ 30,00</b>
3	<b>Autobus exemptés</b>	<b>€ 0,00</b>

<b>Pour le reste de l'année 2010</b>		<b>Euro 5</b>	<b>Norme inférieure à Euro 5</b>
4	<b>Autobus touristique ordinaire</b>	<b>€ 120,00</b>	<b>€ 150,00</b>
5	<b>Autobus touristique utilisé pour les sorties scolaires</b>	<b>€ 90,00</b>	<b>€ 120,00</b>
6	<b>Autobus touristique en direction des structures d'accueil du territoire communal</b>	<b>€ 20,00</b>	<b>€ 30,00</b>
7	<b>Autobus exemptés</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>

#### **ATTENTION:**

- Les laissez-passer pour les autobus touristiques aux points (2)-(3)-(5)-(6)-(7) sont délivrés uniquement sur présentation préalable de la documentation requise
- La validité du laissez-passer arrive à échéance à minuit le jour prévu par le laissez-passer

#### **(5) AUTOBUS TOURISTIQUE UTILISÉ POUR LES SORTIES SCOLAIRES**

Autobus touristiques transportant les élèves qui fréquentent l'école publique ou équivalent (école maternelle, école primaire, école secondaire et école supérieure). Le responsable du groupe devra présenter au contrôle la documentation appropriée sur papier à en-tête de l'école, contenant la liste des élèves, la classe d'affiliation et la signature du responsable de l'école.

#### **(3) - (7) AUTOBUS EXEMPTES**

- autobus utilisés pour le transport public urbain et extra-urbain en service régulier;
- autobus en service atypique, autorisés conformément à la Loi régionale 46/1994, et autobus de la ligne commerciale;
- bus scolaires transportant des élèves de la Commune de Cavallino – Treporti;
- autobus transportant des associations et des groupes qui participent à des actions, spectacles, événements et manifestations sportives, développés ou sponsorisés par la Commune de Cavallino – Treporti, sur autorisation préalable de la dite Commune;
- autobus transportant exclusivement des groupes de résidents dans la Commune de Cavallino – Treporti qui effectuent des sorties, excursions ou déplacements organisés par des groupes inscrits au Registre Communal des Associations de Cavallino – Treporti, ou par des clubs et associations sportives ayant leur siège dans la Commune de Cavallino-Treporti, après avoir rempli l'imprimé prévu à cet effet, contenant des déclarations volontaires;
- autobus des Forces Armées, des Corps de Police, des Sapeurs-Pompiers, de la Protection Civile et d'Organismes ou d'Entreprises de secours ou d'ordre public en service;
- autobus transportant des athlètes et des supporters des équipes à domicile participant aux championnats dans différentes disciplines sportives, dont les clubs sont inscrits et ont leur siège social dans la Commune Cavallino – Treporti;
- autobus affectés au transport exclusif de personnes handicapées et leurs accompagnateurs, pour participer à des événements et actions organisés sur le territoire communal, ou bien lorsqu'ils sont accueillis dans les structures d'accueil de ce territoire.

**Pour obtenir les exemptions indiquées aux points (d), (e), (g), (h)  
est néanmoins nécessaire de se procurer un laissez-passer gratuit**



**Pour informations : CT Servizi, Cavallino – Treporti**  
info@ctservizi.eu  
tel. +39 0415371364 Fax +39 0415379477  
oraire de ouverture 7.00 – 17.00

